

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HY-BLANC 70

## Section 1. Identification

**identificateur de produit GHS** : HY-BLANC 70  
**Code produit** : HYW70  
**Nom chimique** : huile minérale blanche (pétrole)  
**D'autres moyens d'identification Type de produit** : Blanc huile minérale, du pétrole; Les alcools blancs; Huile minérale blanche; Huile minérale; Huile de paraffine; Liquide paraffine liquide.

### Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Utilisations identifiées

Indisponible.	
Utilisations déconseillées	Raison
Indisponible.	

**Coordonnées du fournisseur** : Royal Purple, Inc.  
1 Royal Purple Lane Porter, Texas  
77365 USA  
Téléphone: 281-354-8600 Téléphone d'urgence: 281-354-8600

**numéro de téléphone d'urgence (avec les heures d'ouverture)** : 24 h. CHEMTREC 1-800-424-9300 / 1-703-527-3887 internationale

## Section 2. Identification des dangers

**Statut OSHA / HCS** : Ce matériel est considéré dangereux selon la norme OSHA Hazard Communication (29 CFR 1910.1200).

**Classification de la substance ou du mélange** : DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

### Éléments d'étiquetage SGH

**pictogrammes de danger** :



**mot signal** : Danger

**Mentions de danger** : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### Conseils de prudence Prévention

: N'est pas applicable.

**Réponse** : EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomissement.

**Espace de rangement** : Garder sous clef.

**Disposition** : Éliminer le contenu et contenant conformément aux règles locales, régionales, nationales et réglementations internationales.

**Risques non classés ailleurs** : Aucun connu.

## Section 3. Composition / informations sur les composants

Substance / préparation	: Substance
Nom chimique	: huile minérale blanche (pétrole)
D'autres moyens d'identification	: Blanc huile minérale, du pétrole; Les alcools blancs; Huile minérale blanche; Huile minérale; Huile de paraffine; paraffine liquide

### numéro CAS / autres identifiants

Numero CAS : 8042-47-5

nom des composants	%	Numero CAS
huile minérale blanche (pétrole)	100	8042-47-5

Toute concentration présentée comme une plage est de protéger la confidentialité ou est due à la variation de lot.

**Il n'y a pas d'autres ingrédients présents qui, selon les connaissances actuelles du fournisseur et dans les concentrations d'application, sont classés comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.**

limites d'exposition professionnelle, le cas échéant, sont énumérées à la section 8.

## Section 4. Premiers secours

### Description des premiers soins nécessaires

#### Lentilles de contact

Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant occasionnellement les paupières supérieures et inférieures. Vérifiez et retirez toute lentille de contact. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin si l'irritation se produit.

#### peau

Amener la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Si elle ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, la respiration artificielle ou de l'oxygène par du personnel qualifié. Il peut être dangereux pour la personne l'aide à donner la respiration artificielle bouche-à-bouche. Consulter un médecin si des effets néfastes sur la santé persistent ou sont graves. Si elle est inconsciente, placer en position de récupération et consulter un médecin immédiatement. Maintenir les voies respiratoires ouvertes. Desserrer les vêtements comme un col, une cravate, une ceinture ou ceinture.

#### Contact avec la

Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Enlevez les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les réutiliser.

#### Ingestion

::: Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre anti-poison ou un médecin. Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires le cas échéant. Amener la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Si le matériel a été avalé et la personne exposée est consciente, donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade comme vomissements peuvent être dangereux. Risque d'aspiration en cas d'ingestion. Peut pénétrer dans les poumons et causer des dommages. Ne pas faire vomir. En cas de vomissements, il faut garder la tête basse afin que vomissements dans les poumons. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Si elle est inconsciente, placer en position de récupération et consulter un médecin immédiatement. Maintenir les voies respiratoires ouvertes. Desserrer les vêtements comme un col, une cravate, une ceinture ou ceinture.

### La plupart des symptômes / effets, aigus et différés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

Lentilles de contact	: Aucun effet significatif ou danger critique.
Inhalation	: Aucun effet significatif ou danger critique.
la peau	: Aucun effet significatif ou danger critique.
Ingestion Contact avec	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### Surexposition Signes / symptômes

Lentilles de contact	: Aucune donnée spécifique.
Ingestion Inhalation Contact avec la peau	Aucune donnée spécifique.
	vomissements Aucune donnée spécifique.
	::: Les symptômes néfastes peuvent comprendre les éléments suivants: nausées ou

## Section 4. Premiers secours

### Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires, le cas échéant

- Avis aux médecins** : Traiter de façon symptomatique. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si grand des quantités ont été ingérées ou inhalées.
- traitements spécifiques** : Aucun traitement spécifique.
- Protection des secouristes** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque personnel ou sans formation adéquate. C'est possible dangereux pour la personne fournissant une aide à bouche-à-bouche.

Voir Information toxicologique (section 11)

## Section 5. Mesures de lutte contre les incendies

### Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** : Utilisez un extincteur approprié pour combattre le feu environnant.

**Moyens d'extinction** : Ne pas utiliser le jet d'eau.

: Dans un incendie ou d'une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.

**chimique  
spécifiques dus au produit  
thermique dangereux Dangers  
Produits de décomposition**

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: monoxyde de carbone de dioxyde de carbone

**Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne de la proximité de l'incident s'il y a un incendie. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque personnel ou sans formation adéquate.

**protection spéciale  
équipement pour les pompiers** : Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire équipement de protection et autonome approprié (ARA) avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

## Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

les environs. Garder le personnel inutile et non protégé d'entrer. Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. Évitez de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Portez un respirateur adapté quand la ventilation est inappropriée. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié.

**Pour les intervenants d'urgence: Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la**

Section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir aussi les informations contenues dans « Pour le personnel non urgents ».

**non-urgence**

**Précautions environnementales** :: ~~Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque personnel ou sans formation adéquate.~~ Évitez les égouts et les égouts. Informer les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Pour le personnel

**petit déversement** : Arrêter la fuite si sans risque. Déplacer les conteneurs de la zone de déversement. Avec de l'eau et Diluez éponger si soluble dans l'eau. En variante, ou si insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un récipient d'élimination des déchets approprié. Élimination par un entrepreneur d'élimination des déchets.

**déversement grand** : Arrêter la fuite si sans risque. Déplacer les conteneurs de la zone de déversement. libération d'approche face au vent de. Empêcher l'entrée dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une usine de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir et recueillir les fuites avec un matériau non-combustible, absorbant, par exemple du sable, la terre, la vermiculite, la terre de diatomées et le placer dans un récipient pour élimination selon la réglementation locale (voir section 13). Élimination par un entrepreneur d'élimination des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent poser le même danger que le produit déversé. Remarque: voir la section 1 pour les informations de contact d'urgence et de l'article 13 pour l'élimination des déchets.

## Section 7. Manipulation et stockage

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures protectives

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas avaler. Évitez le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Évitez de respirer les vapeurs ou le brouillard. Conserver dans le récipient d'origine ou une alternative homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement fermé lorsqu'il ne sert pas. Les contenants vides contiennent des résidus de produit et peuvent être dangereux. Ne pas réutiliser le contenant.

#### Conseils sur l'hygiène professionnelle

: Manger, boire et fumer devrait être interdit dans les zones où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Les travailleurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, de boire et de fumer. Enlever les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans des aires de repas. Voir également la section 8 pour obtenir des informations supplémentaires sur les mesures d'hygiène.

#### Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

: Stocker conformément à la réglementation locale. Conserver dans le contenant original à l'abri des rayons du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des matières incompatibles (voir la section 10) et de la nourriture et des boissons. Garder sous clef. Garder le contenant hermétiquement fermé jusqu'à utilisation. Les conteneurs qui ont été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale pour éviter les fuites. Ne pas entreposer dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination de l'environnement.

## Section 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

### Paramètres de contrôle

#### d'exposition professionnelle

nom des composants	Les limites d'exposition
huile minérale blanche (pétrole)	<p><b>ACGIH TLV (États-Unis, 4/2014).</b> TWA: 5 mg / m<sup>3</sup> 8 heures. Forme: fraction inhalable</p> <p><b>NIOSH REL (États-Unis, 10/2013).</b> TWA: 5 mg / m<sup>3</sup> 10 heures. Forme: Buée STEL: 10 mg / m<sup>3</sup> 15 minutes. Forme: Brouillard</p> <p><b>OSHA PEL (États-Unis, 2/2013).</b> TWA: 5 mg / m<sup>3</sup> 8 heures.</p>

#### Contrôles techniques appropriés

: Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition des travailleurs à l'air contaminants.

#### Contrôle de l'exposition environnementale

: Les émissions provenant de la ventilation ou l'équipement de processus de travail doivent être vérifiés pour assurer qu'ils se conforment aux exigences de la législation de protection de l'environnement. Dans certains cas, les laveurs, les filtres des fumées ou des modifications techniques à l'équipement de traitement seront nécessaires pour réduire les émissions à des niveaux acceptables.

### Mesures de protection individuelle Limites

#### Mesures d'hygiène

: Se laver les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes et à la fin de la période de travail. Des techniques appropriées devraient être utilisées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Veiller à ce que les douches oculaires et des douches de sécurité sont proches de l'emplacement du poste de travail.

#### Protection des yeux / du visage

lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique que cela est nécessaire pour éviter l'exposition aux projections liquides, aux aérosols, des gaz ou des poussières. En cas de contact est possible, la protection suivante doit être portée, à moins que l'évaluation indique un degré plus élevé de protection: lunettes de sécurité avec protections latérales.

#### Protection de la peau

##### Protection des mains

:: Résistants aux produits chimiques, des gants imperméables et conformes à une norme approuvée doivent être portés en tout temps lors de la manipulation de produits chimiques si une évaluation des risques indique que cela est nécessaire. Compte tenu des paramètres spécifiés par le fabricant de gants, vérifier lors de l'utilisation que les gants conservent encore leurs propriétés protectrices. Il convient de noter que le temps de percée pour tout matériau des gants peut être différent pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être estimée avec précision.

## Section 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

- Protection du corps** : Équipement de protection individuelle pour le corps doit être choisi en fonction de la tâche à accomplir et les risques encourus, et doit être approuvé par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection de la peau Autres** : Des chaussures adéquates et des mesures de protection de la peau supplémentaires devraient être sélectionnés en fonction de la tâche à exécuter et les risques encourus, et être approuvé par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection respiratoire** : Utiliser un respirateur, purificateur d'air ou à adduction d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques indique que cela est nécessaire. sélection du respirateur doit être fondé sur les niveaux d'exposition prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

### Apparence

- État physique** : Liquide. [Liquide visqueux.]
- Couleur** : Incolore.
- Odeur** : Hydrocarbure.
- Seuil de l'odeur** : disponible.
- pH** : Indisponible.
- Point de fusion** : -60 à -9 ° C (-76 à 15,8 ° F)
- Point d'ébullition** : 218-800 ° C (424,4 à 1472 ° F)
- d'éclair** : fermée: 179 ° C (354,2 ° F)
- Taux d'évaporation** : Indisponible.
- Inflammabilité (solide, gaz)** : Indisponible.
- explosifs limites supérieure et inférieure (inflammables)** : Indisponible.
- La pression de vapeur** : 0,011 kPa (0,08 mm Hg) [température ambiante]
- Densité de vapeur** : Indisponible.
- Densité relative** : Indisponible.
- Solubilité** : Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude. Doux.
- Coefficient de partage: n-octanol / eau** : > 6
- température d'auto-inflammation Point** : 325-355 ° C (617-671 ° F) Coupe
- Température de décomposition** : Indisponible.
- Viscosité** : Cinématique (40 ° C (104 ° F)): 0.122 cm<sup>2</sup>/s (12.2 cSt) Non

## Section 10. Stabilité et réactivité

- Réactivité** : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses composants.
- Stabilité chimique** :
- Possibilité de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produira pas.
- Conditions à éviter** : produit est stable.  
Aucune donnée spécifique.
- matières incompatibles** : Aucune donnée spécifique.
- Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, les produits de décomposition dangereux ne devrait apparaître. Le

## Section 11. Informations toxicologiques

### Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Nom du produit /	Résultat	Espèce	Dose	Exposition
Huile minérale blanche (pétrole) CL50 Inhalation	Poussière et buées Rat		> 5 mg / l	4 heures
	DL50 cutanée	lapin	> 2000 mg / kg	-
	Oral LD50	Rat	> 5000 mg / kg	-

#### Irritation / corrosion

Indisponible.

#### Sensibilisation

Indisponible.

#### Mutagénicité

Indisponible.

#### carcinogénicité

Indisponible.

#### Conclusion / Résumé

: La classification comme cancérogène ne doit pas appliquer car il peut être établi que la substance contient moins de 3% d'extrait de DMSO, tel que mesuré par l'IP 346.

#### Toxicité pour la reproduction

Indisponible.

#### tératogénicité

Indisponible.

#### cibles (exposition unique)

Indisponible.

#### la toxicité des organes cibles (exposition répétée)

Indisponible.

#### Nom de danger

Aspiration	Résultat
huile minérale blanche (pétrole)	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

#### Informations sur les voies

: Voies d'entrée probables: par voie orale, cutanée, inhalation.

#### d'exposition probables

#### Effets aigus potentiels sur la santé

##### Lentilles de contact

: Aucun effet significatif ou danger critique.

##### Inhalation

: Aucun effet significatif ou danger critique.

##### la peau

: Aucun effet significatif ou danger critique.

##### Ingestion Contact avec

: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### Les symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

##### Lentilles de contact

: Aucune donnée spécifique.

Aucune donnée spécifique.

##### Ingestion Inhalation Contact avec la peau

vomissements Aucune donnée spécifique.

::: Les symptômes néfastes peuvent comprendre les éléments suivants: nausées ou

#### Effets différés et immédiats et effets chroniques d'une exposition à court et à long terme Toxicité pour certains organes

##### L'exposition à court terme

##### Effets potentiels immédiats

: Indisponible.

## Section 11. Informations toxicologiques

différés potentiels : Indisponible.

### L'exposition à long terme

Effets potentiels immédiats : Indisponible.

Effets potentiels différés : Indisponible.

### Effets chroniques potentiels

Indisponible.

Général : Aucun effet significatif ou danger critique.

carcinogénicité : Aucun effet significatif ou danger critique.

Mutagénicité : Aucun effet significatif ou danger critique.

tératogénicité : Aucun effet significatif ou danger critique.

effets sur le développement : Aucun effet significatif ou danger critique.

Effets sur la fertilité : Aucun effet significatif ou danger critique.

### Mesures numériques de toxicité

#### Toxicité aiguë estime les effets

Indisponible.

## Section 12. Informations écologiques

### Toxicité

Nom du produit /	Résultat	Espèce	Exposition
Huile minérale blanche (pétrole) CL50> 100	mg / l	Daphnie	48 heures
	Aiguë LC50> 10 000 mg / l	Poisson	96 heures

### Persistance et dégradabilité

Nom du produit /	Demi-vie aquatique	Photolyse	biodégradabilité
huile minérale blanche (pétrole)	-	-	Inhérent

### Potentiel bioaccumulatif

Nom du produit /	LogP <sub>ow</sub>	BCF	Potentiel
huile minérale blanche (pétrole)> 6		-	haute

### Mobilité dans le sol

Coefficient de partage sol / eau (K<sub>oc</sub>) : Indisponible.

D'autres effets indésirables : Aucun effet significatif ou danger critique.

## Section 13. Considérations relatives à l'élimination

**Méthodes d'élimination** : La production de déchets doit être évitée ou réduire autant que possible. L'élimination de ce produit, des solutions et des sous-produits doivent en tout temps se conformer aux exigences de la protection de l'environnement et de la législation de l'élimination des déchets et des exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par une entreprise d'élimination des déchets. Les déchets ne doivent pas être mis au rebut à l'égout non traitées à moins entièrement conforme aux exigences de toutes les autorités compétentes. Déchets d'emballage doivent être recyclés. Incinération ou enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage est impossible. Ce matériau et son récipient doivent être éliminés de manière sûre. Il faut prendre soin lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été

### Section 13. Considérations relatives à l'élimination

nettoyé ou rincé. conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et les égouts.

**classification RCRA** : non réglementé

### Section 14. Informations relatives au transport

	Classification DOT	Classification TDG	IMDG	IATA
numéro ONU	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.

**Précautions particulières pour l'utilisateur** : **Transport dans les locaux de l'utilisateur:** toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. Veiller à ce que les personnes transportant le produit de savoir quoi faire en cas d'accident ou de déversement.

**Transport en vrac conformément à l'annexe II** : Indisponible.

de la convention Marpol 73/78 et au recueil

IBC

### Section 15. Informations réglementaires

**règlements fédéraux des États-Unis** : **TSCA 8 (a) CDR exemption Exempt / partielle:** Cette substance est répertoriée ou exclue. Cette substance est répertoriée ou exclue.

**Clean Air Act Section 112 (b) les polluants atmosphériques dangereux (HAP)** : Non listé

**Clean Air Act Section 602 substances de la classe I** : Non listé

**Clean Air Act Section 602 substances de la classe II** : Non listé

**DEA Liste I des produits chimiques (précurseurs chimiques)** : Non listé

**DEA Liste des produits chimiques (II**  
 \_\_gVirt\_NP\_NNS\_NNPS<\_\_ Essential Chemicals)

#### SARA 302/304

##### Composition / Information sur les composants

Aucun produit n'a été trouvé.

**SARA 304 RQ** : N'est pas applicable.

#### SARA 311/312

**Classification** : N'est pas applicable.

##### Composition / Information sur les composants

Aucun produit n'a été trouvé.

#### Réglementations d'État

**Massachusetts** : Ce matériau ne figure pas.

**New York** : Ce matériau ne figure pas.

**New Jersey** : Ce matériel est répertorié.

**Pennsylvanie** : Ce matériau ne figure pas.

#### Proposition 65 de Californie.

Ce produit ne sait pas contenir de produits chimiques classé cancérigène ou toxiques pour la reproduction.

#### Listes internationales

##### d'inventaire national

## Section 15. Informations réglementaires

<b>Australie</b>	: Cette substance est répertoriée ou exclue.
<b>Canada</b>	: Cette substance est répertoriée ou exclue.
<b>Chine</b>	: Cette substance est répertoriée ou exclue.
<b>L'Europe</b>	: Cette substance est répertoriée ou exclue.
<b>Japon</b>	: Cette substance est répertoriée ou exclue.
<b>Malaisie</b>	: Non déterminé.
<b>Nouvelle-Zélande</b>	: Cette substance est répertoriée ou exclue.
<b>Philippines</b>	: Cette substance est répertoriée ou exclue.
<b>République de Corée</b>	: Cette substance est répertoriée ou exclue.
<b>Taiwan</b>	: Cette substance est répertoriée ou exclue.

## Section 16. Autres informations

### Procédure employée pour déterminer la classification

Classification	Justification
Aspic. Tox. 1, H304	Sur la base des données de test

### Histoire

**Date d'édition / Date de révision** Version

:: 1

### **Des abréviations**

: ATE = estimation de toxicité aiguë

FBC = Facteur de bioconcentration

SGH = Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques IATA = Association internationale du transport aérien CVI = conteneurs en vrac intermédiaires IMDG = marchandises dangereuses par le Protocole de 1978. (« MARPOL » = pollution marine) NU = Nations Unies 19/05/2015 Code maritime international LogK<sub>ow</sub> = coefficient de partage octanol / eau

MARPOL 73/78 = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973 telle que modifiée

 Indique l'information qui a changé depuis la version précédente.

### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucune de ses filiales, assume toute responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans ce document.

La détermination finale de la convenance de tout matériel est la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Bien que certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls risques qui existent.